

Publié le 20/10/2022



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P397_2022

Date : 18/10/2022

OBJET : Pôle de Proximité des Pieux – Service commun – Ecole de musique – Saison culturelle 2022-2023

Exposé

Pour la saison culturelle 2022-2023, l'école de musique des Pieux a pour projet d'organiser plusieurs manifestations. Certaines d'entre elles doivent être contractualisées :

Concert « Tour d'orchestre à bicyclette »

Cette manifestation est un spectacle de l'Orchestre régional de Normandie, conçu et dirigé par Dylan Corlay, avec une représentation tout public le samedi 10 décembre 2022 à 20h30. Le montant de cette prestation revient à 5 827,60 € TTC.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin doit signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "L'Orchestre Régional de Normandie".

Concert « Séries TV »

Cette manifestation est un concert de l'Orchestre régional de Normandie, retraçant une histoire musicale et subjective des séries télé des années 70 à nos jours, avec une représentation tout public le vendredi 13 janvier 2023 à 20h45. Le montant de cette prestation revient à 1 787,17 € TTC.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin doit signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "L'Orchestre Régional de Normandie".

Ateliers et concert « Fuites pour flûtes ! »

Cette manifestation est une création présentant des compositions originales pour gouttes d'eau contrôlées par ordinateur et flûte traversière, avec plusieurs ateliers pour les élèves de l'école de musique et des classes orchestre à l'école et une représentation tout public le samedi 28 janvier 2022 à 20h30. Le montant de cette prestation revient à 1 855,00 € TTC.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin doit signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "Cirque des Petites Natures".

Master-class et concert « Licenza duo »

Cette manifestation avec le duo violoncelle guitare Licenza duo consiste en une master-class pour les élèves de l'école de musique et un concert tout public le samedi 4 février 2023 à 20h30. Le montant de cette prestation revient à 700,00 € TTC.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin doit signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "Quatuor Licenza".

Concert « Nina, la belle au bois dansant »

Cette manifestation est un spectacle musical et dansé à destination du jeune public par la Compagnie Paris lyrique, avec une représentation pour les scolaires le vendredi 3 mars au matin et une représentation tout public le samedi 4 mars 2023 à 16h. Le montant de cette prestation revient à 6 180,00 € TTC.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin doit signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "La Triple Croche".

Concert « Le mystère Colette »

Cette manifestation est un concert en hommage à Colette par une chanteuse et une violoncelliste, avec une représentation tout public le vendredi 17 mars 2023 à 20h45. Le montant de cette prestation revient à 600,00 € TTC.

Concert « Vu d'ici, vu d'che nous »

Cette manifestation est un concert mêlant le jazz et le rock progressif, revisité par 2 artistes locaux, avec une master-class pour les élèves de l'école de musique et une représentation tout public le samedi 18 mars 2023 à 20h30. Le montant de cette prestation revient à 1 500,00 € TTC.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin doit signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "Saint Denis Production".

Concert « Schubertiades »

Cette manifestation est un concert de l'Orchestre régional de Normandie autour d'œuvres du compositeur Franz Schubert, avec une représentation tout public le vendredi 14 avril 2023 à 20h45. Le montant de cette prestation revient à 1 883,98 € TTC.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin doit signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "L'Orchestre Régional de Normandie".

Concert « L'art délicat du quatuor »

Cette manifestation est un spectacle musical et humoristique par le Quatuor Léonis, avec une rencontre pour les élèves des classe orchestre à l'école une représentation tout public le vendredi 2 juin 2023 à 20h45. Le montant de cette prestation revient à 6 235,05 € TTC.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin doit signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "Les amis du Quatuor Léonis".

Le coût total de la saison s'élève à 26 568,80 € TTC dont :
2022 : 5 827,60 € TTC
2023 : 20 741,20 € TTC

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

Vu la convention de création du Service Commun du Pôle de Proximité des Pieux en date du 28 janvier 2019,

Décide

- **De signer** les 3 contrats de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "L'Orchestre Régional de Normandie", 4 rue de l'Hôtellerie, 14120 MONDEVILLE, pour les 3 prestations prévues à l'école de musique des Pieux pour un montant total de 9 498,75 € TTC,
- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "Cirque des petites natures", Le Mas de Bouyssel, 12200 VAILHOURLES, pour la prestation prévue à l'école de musique des Pieux pour un montant de 1 855,00 € TTC,
- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Quatuor Licenza », 23 rue Salvador Allende – Equeudreville, 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN pour la prestation prévue à l'école de musique des Pieux pour un montant de 700,00 € TTC,
- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « La triple croche », 40 rue Louis Rolland, 92120 MONTRouGE pour la prestation prévue à l'école de musique des Pieux pour un montant de 6 180,00 € TTC,
- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Parfum de chant », 9 rue Deshameaux, 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN pour la prestation prévue à l'école de musique des Pieux pour un montant de 600,00 € TTC,
- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Saint Denis Production », chez M. Benoit Briens, 31 la Rousselière, 50210 RONCEY, pour la prestation prévue à l'école de musique des Pieux pour un montant de 1 500,00 € TTC,
- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Les amis du quatuor Léonis », 183, rue de l'Église, 58130 URZY, pour la prestation prévue à l'école de musique des Pieux pour un montant de 6 235,05 € TTC,
- **De dire** que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget 2022 et 2023, nature 6238 (frais divers de publicité),

- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE